



**Compte rendu de la réunion
du CSA
de l'ENS de Lyon
du 26 juin 2023**

Composition

Président : Emmanuel TRIZAC, président de l'ENS de Lyon

Lyasid HAMMOUD (DGS)

Yasmina CHAMS (DRH)

Emmanuel BEROUD (RH)

Laura Alice JOUBAJIAN (secrétariat administratif)

Représentant·e·s du personnel :

- CFDT : Nicolas Sanzano, David Vassallucci, Aurélien Guerin, Véronique Vial De Marchi, Marie-Jeanne Barrier, Elke Hallez et Alexia Puzenat (5 votant·es)
- CGT : Camille Borne, Emile Bouvier, Ferouze Guitoun, Maud Ingarao et Clément Luy (5 votant·es).

Clément Luy est désigné secrétaire adjoint de la séance.

Ce qu'il faut retenir du CSA du 26 juin 2023

- Les grilles de rémunération des contractuel·les vont prochainement évoluer pour plus de progressivité.
- On ne connaît pas encore le calendrier exact des mesures salariales du gouvernement, ni le périmètre précis d'attribution de la prime de pouvoir d'achat et du réhaussement de 5 points d'indice pour les doctorant·es.
- Concernant les décharges des enseignant·es-chercheur·ses, un groupe de travail sera mis en place et le Président s'engage à y faire participer les EC du CSA (instance compétente en la matière), ce qui était une demande de longue date des élu·es CGT.
- Nous sommes intervenu·es pour rappeler qu'il est inacceptable de faire subir aux personnels du ménage une pression et une surveillance permanente par des sociétés privées, cela dégrade leurs conditions de travail qui sont déjà mauvaises.
- Le Président annonce que les organisations syndicales pourront participer aux journées d'accueil du personnel.

1. Calendrier des fermetures administratives

Modification principale : 3 jours de fermeture administrative en moins pour plus de flexibilité pour le dépôt des congés et l'organisation des services. Proposition test qui ne sera pas forcément reconduite. 22-23 jours des congés imposés au lieu de 27 jours habituellement.

Vote : unanimité pour.

2. Grille de rémunération des contractuels

DRH : il s'agit d'une mise à jour suite à la réévaluation des doctorant-es et une mise à jour de la grille de recrutement suite au passage de l'INM minimum à 361 contre 323 avant.

CGT : concernant les contractuel-les BIATSS, très peu de différence de salaire entre les C et les B (B1 et B2). A quel point est-ce réglementaire ?

DRH : au moment du recrutement, l'ancienneté est prise en compte. Un travail sera fait pour faire évoluer la grille. Nous allons le faire prochainement. La grille n'a pas à rester en vigueur en l'état. Une grille plus adaptée sera proposée prochainement.

Le Président confirme que la réflexion va être menée. Tout le monde convient qu'il y a un problème.

CFDT : pourra t-on en discuter lors des prochains groupes de travail ?

DRH : c'est ce que je viens de le dire.

CGT : quel calendrier pour l'application des mesures salariales du gouvernement ?

DGS: **en attente des décrets d'application.** Tout devrait être automatique, on est en paie à façon. 1er juillet hausse du point d'indice. Pendant l'été : décret d'application concernant les 5 points et la hausse de prise en charge du forfait transport. Concernant les 5 points, on aura information plus tardive sur le périmètre précis (est-ce que cela concerne aussi les doctorant-es ?)

Vote : 5 abstentions (CGT) et 5 pour (CFDT)

3. Principes d'organisation des services des E/EC (en présence de Mme Boulineau, vice-présidente études)

DRH présente les nouveautés : ajout des fonctions de responsable CPES 2e année ; suppression des fonctions de responsable pédagogique ex CPES. Proposition d'ajouter décharge ERC dont le volume est décidé par Président après avis de la VPE. Augmentation de la décharge de la référente égalité.

CGT : sur la forme, nous rappelons que nous souhaitons que les enseignants-chercheurs (EC) élus dans les instances puissent négocier ces dispositifs en amont des instances. Le contenu du document est important, il faut que les EC élus, notamment au CSA, puissent venir discuter dans un groupe ou autour d'une table ronde. Par ailleurs, sur le fond : il y avait eu une demande que l'engagement des élus EC dans les instances soit reconnu. Comme on le voit, il y a peu d'EC dans nos instances. L'établissement doit s'engager à reconnaître ce travail.

La CGT souligne également un manque d'information des EC concernant les heures complémentaires. Les enseignants qui font plus d'heure remplissent une fiche, DD la valide, parfois cela dépasse le temps réglementaire et ensuite il ne se passe plus rien.

3^e question CGT : Est-ce qu'il existe des décharges pour les doctorants et comment cela se passe-t-il ?

Président : on a pris note. Pas de réponse concrète à tous les points. Sur les heures complémentaires, la procédure doit être clarifiée. Sur les doctorants : je ne sais pas.

DRH : EC sont assujettis à 1607h de travail, 1/2 enseignement 1/2 recherche. Concernant les doctorants, 1607h. Pas de réponse sur les sujets de décharge des EC et doctorant-es.

CGT : quand ils sont élus dans les instances, sur quel temps prennent-ils ce temps ? Comment contingente t-on cela ? **C'est souvent le temps de recherche qui subit l'impact de l'investissement.**

Président : votre question est bien notée. Investissement pour le collectif, mandat doit être valorisé. Au CNRS lutte pour que les EC soient déchargés, ça ne se fait pas systématiquement. Un sujet difficile qu'on va traiter.

La CGT propose que la Présidence s'engage à créer un GT avec les enseignants-chercheurs élus sur cette question qui les concerne. Après discussion, le Président accepte la demande : il y aura un groupe de travail avec les enseignants-chercheurs élus dans toutes les instances, y compris le CSA.

Les élu-es CGT remercient pour augmentation de la décharge référente égalité et la création de

postes de maîtres-ses de langue.

La VPE confirme que la démarche pour les enseignant·es de langue sera renforcée l'année prochaine.

CGT : rappelle qu'il est important de ne pas dépasser les plafonds horaires d'enseignement (64h) pour les doctorant·es. Il y a eu des signalements en ce sens. La DRH indique qu'une analyse est en cours.

Vote : 5 abstentions (CGT), 5 pour (CFDT).

4. Principes de la politique indemnitaire des E/EC

La DRH présente les modifications et rappelle le cadre réglementaire.

CGT : pas grand chose à dire, pas de discussion en amont. Remarque sur le cumul décharges et primes. Cela nous paraît compliqué d'être déchargé et d'avoir en même temps une prime pour cette décharge. Problème pour nous sur le principe, on aimerait bien une vraie discussion là-dessus.

Président : on peut se poser la question. Sur certaines fonctions, si on ne fait pas cela, on aura personne. Ici à l'ENS, c'est complètement rigide. Question : comment est-ce que je peux trouver des VP s'ils ont un service plein ? Ça ne me paraît pas possible. Sur la flexibilité : cela me semble bien que l'on autorise les collègues à choisir. On met des fourchettes pour les fonctions, et on laisse les collègues choisir.

Vote : 5 contre (CGT), 5 pour (CFDT)

5. Point d'information sur le rapport d'activités 2022 (en présence de Mme Gahigi, directrice de cabinet)

La DRH et la directrice de cabinet présentent le rapport d'activités. Il n'y a pas d'édito en raison du changement de Président.

CGT suggère de faire écrire un éditto à chaque chef d'établissement de l'année. Les élu·es CGT proposent d'ajouter quelques paragraphes de rapport d'activité des différentes instances. Les représentant·es de la Présidence soulignent que c'est une idée intéressante.

CFDT : il y a des fautes sur les noms et prénoms d'étudiants, il y a des fautes aussi sur certaines qualifications d'UMR et UMS.

6. Questions diverses

-> Désignation des représentant·es au conseil médical départemental

La DRH présente la démarche de désignation des représentant·es au conseil médical, qui remplace le comité médical et la commission de réforme. Un appel à candidatures va être lancé en juillet, ensuite les élu·es au CSA éliront les représentant·es du personnel de l'établissement dans ce conseil au cours du mois de septembre. Un certain nombre de questions (participation des personnels EPST, des contractuel·les Biatss, des enseignant·es 1^{er} et 2nd degré et des élèves fonctionnaires) à ce processus ont été posées au ministère par l'établissement.

Les élu·es CGT remercient pour l'information et suggèrent que les futur·es membres du conseil médical bénéficient d'une formation, car il s'agit d'une instance très technique.

-> Sécurité et conditions de travail des employés des entreprises extérieures

CGT: on a constaté non-respect des règles de sécurité pour les salarié·es des entreprises privées qui interviennent sur le site. Ex : travailleur qui utilisait une disqueuse sans aucun EPI. Il faut que l'ENS réaffirme auprès des prestataires la nécessité de respecter les règles de sécurité des salarié·es, et puis des contrôles sont nécessaires.

DGS : ce qui s'est passé n'est pas normal. Les plans de prévention doivent être respectés par les entreprises. On fera le point avec la DIRPAT pour le contrôle des prestataires.

CGT : autre question concernant le nettoyage. L'ENS aurait embauché une société privée pour venir contrôler le travail des agents de ménage de la société privée. C'est insupportable pour ces personnels

d'avoir ce genre de contrôle. Combien cela coûte t-il ?

DGS : ce n'est pas un contrôle des agents de ménage, c'est une prestation de l'établissement payée à une société privée. Ce n'est pas un contrôle des personnes, c'est un contrôle de la prestation. Ce n'est pas irrégulier.

La CGT rappelle que ce type de contrôle est inacceptable et infantilisant pour le personnel. C'est irrespectueux de leur travail. Les agent-es de l'ENS et le chef de service sont parfaitement en mesure d'estimer la manière dont le ménage est fait et ce n'est pas nécessaire de surcontrôler les personnels qui font le ménage.

CFDT : quelle date de renouvellement de la prestation ?

DGS : je pourrai préciser. Pas en tête les dates précises.

-> *Démarche pour faire le bilan du plan égalité et mettre en œuvre le prochain plan égalité.*

DRH : décalage du calendrier, les prochains plans doivent être transmis avant le 1er mars 2025. Nous avons l'intention de réactiver les comités de projet.

CGT : le CSA doit être associé à la construction du plan. Il sera important de bien prendre en compte notre participation à l'élaboration du plan.

-> *Organisation des journées de rentrée : BIATSS et doctorant-es.*

CGT : participation des OS aux journées de rentrée ?

Président : les OS ont vocation à être présentes lors de la journée d'accueil du personnel qui aura lieu le 1er septembre. La CGT remercie pour cette décision attendue de longue date.

CGT : journée d'accueil des nouveaux doctorants ?

DRH : des choses sont faites. Il serait intéressant d'organiser une rentrée beaucoup plus particulière en lien avec les équipes de recherche pour avoir un volet administratif et un volet recherche. Levier intéressant, il faut y réfléchir.

La séance est levée à 10h15.

Vos élu-es CGT au CSA